

Question présentée par le député :

M. Alberto Velasco

Date de dépôt : 22 janvier 2015

## Question écrite urgente

### Office de l'enfance et de la jeunesse et question au sujet de la non-réponse à la QUE 230

Je reviens sur la réponse<sup>1</sup> du conseil d'Etat du 3 septembre 2015 à ma question écrite urgente QUE 230, *Un nouveau cadre à l'Office de l'enfance et de la jeunesse*, et me permet de déposer de nouvelles questions.

En effet, ce document ne répond à aucune des trois questions posées, soit :

- Vu la pénurie de postes, le SSEJ a-t-il vraiment besoin d'un nouveau poste de cadre ? Si oui, pourquoi ?
- Ne serait-il pas plus logique d'affecter cette ressource au terrain ?
- Pour quelle raison, cette personne est-elle transférée ? Est-ce un nouveau reclassement ? Ou la création d'un nouveau poste pour un nouveau besoin ?

Je m'étonne de la phrase « le nombre d'élèves a *sensiblement* augmenté ».

En effet, outre le flou du terme « *sensiblement* », celui-ci ne recouvre pas la réalité du terrain, l'école du postobligatoire n'a vu qu'accroître son nombre d'élèves ces dernières années.

Ainsi<sup>2</sup>, entre 2011 et 2013 les effectifs sont passés de 22 961 à 23 765 élèves soit une hausse effective de **804 élèves** au postobligatoire.

A l'OMP, les chiffres ont augmentés pour la même période de **634 élèves** (on notera qu'à l'école primaire et au cycle, les effectifs sont restés stables).

---

<sup>1</sup> Cf. Réponse du Conseil d'Etat QUE 230-A

[www.ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE00230A.pdf](http://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE00230A.pdf)

<sup>2</sup> Cf. Chiffres du rapport de gestion du Conseil d'Etat 2013 en ligne

[www.ge.ch/conseil\\_etat/rapport\\_de\\_gestion/2013/.../Realisations-politiques-](http://www.ge.ch/conseil_etat/rapport_de_gestion/2013/.../Realisations-politiques-)

Ainsi, les deux premières questions posées restent valides car non traitées :

- *Vu la pénurie de postes, le SSEJ a-t-il vraiment besoin d'un nouveau poste de cadre ? Si oui, pourquoi ?*
- *Ne serait-il pas plus logique d'affecter cette ressource au terrain ?*

Par ailleurs, je m'étonne de la réponse du Conseil d'Etat du 3 septembre qui indique en page 2/3 « *Il n'est pas prévu la création d'un nouveau poste d'encadrement* ».

Or, dans le nouvel organigramme fourni pour l'audit (juin-septembre 2014) de la Cour des comptes on trouve : « *engagement d'un troisième chef de secteur et création d'une section "projets de santé" et d'une section "santé scolaire et préscolaire"* ».

Ceci est confirmé dans le nouvel organigramme où apparaît en effet, un 3<sup>e</sup> poste de chef de secteur<sup>3</sup> (cf. ancien et nouvel organigramme du SSEJ pages 13 et 14).

Ainsi, je me permets de reposer les questions :

- *Y a-t-il eu création d'un nouveau poste de cadre ?*
- *Dans l'affirmative, serait-il possible d'argumenter la création d'un poste de cadre alors qu'il n'y a pas eu de création de poste de terrain ?*

---

<sup>3</sup> cf. Rapport de la Cour des comptes /Rapport n° 84/ décembre 2014  
<http://www.cdc-ge.ch/Htdocs/Files/v/6416.pdf/Rapportsdaudit/2014/Rapport84.pdf?download=1>